RCS : BORDEAUX
Code greffe : 3302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 02836
Numéro SIREN : 820 817 641
Nom ou dénomination : ABDM MENUISERIES

Ce dépôt a été enregistré le 29/06/2022 sous le numéro de dépôt 18627

Bilan Actif

Etat exprimé en **euros**

		30/09/2021			30/09/2020
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	400	114	286	
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	14 615	13 953	662	802
	Autres immobilisations corporelles	59 049	26 512	32 537	42 440
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	5 745		5 745	5 745
	TOTAL (II)	**79 809**	**40 579**	**39 230**	**48 986**
ACTIF CIRCULANT	**STOCKS ET EN-COURS**				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	20 948		20 948	17 187
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	174 648	1 489	173 159	130 338
	Autres créances	14 146		14 146	5 957
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	164 171		164 171	157 318
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	2 696		2 696	976
	TOTAL (III)	**376 609**	**1 489**	**375 120**	**311 776**
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	**456 417**	**42 068**	**414 349**	**360 763**

(1) dont droit au bail
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an 5 745
(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en **euros**

		30/09/2021	30/09/2020
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	20 000	20 000
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	2 000	2 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	70 931	36 687
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	**46 538**	**34 244**
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	**139 469**	**92 931**
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	**DETTES FINANCIERES**		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	29 995	45 448
	Emprunts et dettes financières divers	67 540	69 246
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	82 740	58 642
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	48 592	66 180
	Dettes fiscales et sociales	43 013	25 909
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	3 000	
	Produits constatés d'avance (1)		2 407
	Total des dettes	**274 881**	**267 832**
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	**414 349**	**360 763**

	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	46 537.92	34 244.24
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	192 141	209 190
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

ABDM MENUISERIES
Société par actions simplifiée
au capital de 20 000 euros
Siège social : 53 avenue de la Forêt, 33320 EYSINES
820 817 641 RCS BORDEAUX

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 14 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux,
Le 14 mars,
A 18 heures,

Les associés de la société ABDM MENUISERIES se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation faite par lettre simple adressée le 28 février 2022 à chaque associé.

Sont présents :

Monsieur Damien HANDAYE-DESSUS, titulaire de 500 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,

Madame Myriam HANDAYE-DESSUS, titulaire de 500 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,

Total des actions des associés présents : 1000 actions sur les 1000 actions composant le capital social.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Damien HANDAYE-DESSUS, en sa qualité de Président de la Société.

Madame Myriam HANDAYE-DESSUS est désigné comme secrétaire.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale, réunissant plus 51 % des actions ayant le droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,

- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan et le compte de résultat, arrêtés au 30 septembre 2021,

- le rapport spécial du Président sur les conventions réglementées,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,

- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 30 septembre 2021 et quitus au président,

- Affectation du résultat de l'exercice,

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé. Il précise que la Société est une petite entreprise au sens de l'article L. 123-16 du Code de commerce et qu'elle est donc dispensée de l'obligation d'établir un rapport de gestion, conformément aux dispositions de l'article L. 232-1 IV du Code de commerce modifié par la loi n° 2018-727 du 10 août 2018.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

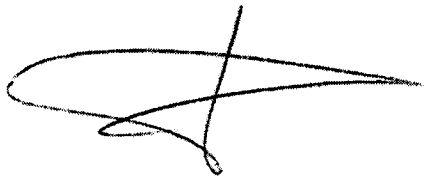
PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2021, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

En conséquence, l'Assemblée donne aux dirigeants quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.



DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2021 s'élevant à 46 537,92 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 46 537,92 euros
En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 117 468,80 euros

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Damien HANDAYE-DESSUS

Le secrétaire
Myriam HANDAYE-DESSUS

ABDM
FENÊTRES | PORTES | STORES | RÉNOVATION
56 Avenue de la Forêt - 33320 EYSINES
05.56.45.33.33
www.abdm-gironde.com
RCS Bordeaux 820 817 641

ABDM MENUISERIES
Société par actions simplifiée
au capital de 20 000 euros
Siège social : 53 avenue de la Forêt, 33320 EYSINES
820 817 641 RCS BORDEAUX

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 14 MARS 2022

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2021

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2021 s'élevant à 46 537,92 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 46 537,92 euros
En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 70 930,88 euros

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 14 mars 2022

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Damien HANDAYE-DESSUS

ABDM
FENÊTRES | PORTES | STORES | RENOVATION
53 Avenue de la Forêt - 33320 EYSINES
05.56.45.33.33
www.abdm-gironde.com
RCS Bordeaux 820 817 641